

Les bénévoles sont soumis au secret de fonction durant leurs activités et même après la cessation de celles-ci. Ils bénéficient d'une couverture d'assurance de responsabilité civile durant leur intervention.

3. Comment les professionnels ou les proches peuvent-ils procéder afin de solliciter les bénévoles pour les patients qui en ont besoin ?

Lorsque les professionnels souhaitent demander l'intervention des bénévoles pour les patients ou leurs familles, ils peuvent prendre contact directement avec la personne responsable du bénévolat au sein de l'institution où se trouve le patient. Lorsque des bénévoles sont recherchés pour intervenir au domicile des patients, palliative vaud, Caritas, La ligue contre le cancer, la Croix rouge ou d'autres associations actives dans le domaine peuvent être sollicitées. En fonction de la disponibilité, un bénévole sera mobilisé dans un délai qui peut aller de quelques jours à plusieurs semaines en fonction de la spécificité de la demande.

Liens :

Fribourg : <http://www.palliative-fr.ch/fr>

Genève : <https://www.geneve.ch/fr/public/benevoles/benevolat-relationnel>

Berne, Neuchâtel, Jura : <http://www.palliativebejune.ch/accueil/>

Vaud : <https://palliativevaud.ch/node/13>

Valais : http://www.palliative-vs.ch/index_site.php?lang=fr&page=liens

Rédigé par Daniela Neves et Laetitia Probst-Barroso

Relecteurs :

1. Réponses Quiz p 1 :

1. E
2. E

Comité de rédaction :

Prof. GD Borasio, Service soins palliatifs CHUV
G. Behaghel Service soins palliatifs CHUV
F. Diawara, Service soins palliatifs, Valais
Y. Gremion, EMSP Voltigo, Fribourg
F. Lurati-Ruiz, EMSP RSHL
D. Neves, Hôpitaux universitaires, Genève
J. Pralong, Fondation Rive-Neuve
T. Puig, Home Mon Repos, La Neuveville
C. Schmidhauser, palliative vaud
G. Spring, Aumônerie CHUV

Informations et ressources en soins palliatifs pour les différents cantons romands

VAUD : <http://www.palliativevaud.ch>
GENEVE : <http://www.palliativegeneve.ch>
FRIBOURG : <http://www.palliative-fr.ch/fr>
VALAIS : <http://www.palliative-vs.ch>
Arc Jurassien (BE JU NE) : <http://www.palliativebejune.ch>

Veillez plier le long de cette ligne

Numéro 64 bis juillet
2020



Palliative FLASH ©

Soins palliatifs au quotidien

BÉNÉVOLAT - PARTIE DEUX

Quizz

1. Le bénévolat en soins palliatifs peut s'effectuer, entre autres :
 - a. En milieu hospitalier
 - b. En EMS
 - c. A domicile
 - d. En établissement de soins palliatifs
 - e. Dans tous ces lieux

2. Dans le cadre de leur mission, les bénévoles :
 - a. Ne sont pas tenus au secret de fonction
 - b. Peuvent accomplir des actes de soins au même titre que les professionnels
 - c. Peuvent travailler plus de six heures par semaine
 - d. Toutes ces réponses sont vraies
 - e. Aucune de ces réponses n'est vraie

palliative vaud

E-mail coordination : corinne.schmidhauser@palliativevaud.ch

Les Palliative Flash sont accessibles sur : <http://www.palliativevaud.ch/professionnels/documentation>

BÉNÉVOLAT - PARTIE DEUX

Après la description du cadre formel du bénévolat en soins palliatifs dans le palliative flash no 64, nous allons nous focaliser, dans ce deuxième numéro consacré au bénévolat, sur les modalités pratiques, en répondant notamment aux trois questions ci-dessous :

- Quelles sont les organisations qui encadrent les bénévoles dans les cantons romands ?
- Quelles missions peuvent être confiées aux bénévoles durant leur bénévolat ?
- Comment les soignants ou les familles peuvent-ils procéder afin de solliciter les bénévoles pour les patients qui en ont besoin ?

1. Les organisations romandes qui encadrent des bénévoles

De nombreuses organisations romandes encadrent les bénévoles qui effectuent leur bénévolat en soins palliatifs. Ces organisations peuvent être des structures de soins ou des associations. Parmi les organisations qui sont des structures de soins, on retrouve des hôpitaux, des cliniques, des établissements médico-sociaux (EMS), des maisons et fondations de soins palliatifs. La plupart de ces structures de soins ont leur propre groupe de bénévoles qui sont encadrés par une personne travaillant au sein de la structure et qui a pour mission l'organisation et l'encadrement du bénévolat. A titre d'exemple, nous mentionnons ici quelques-unes de ces structures de soins : le CHUV, la Fondation Rive Neuve, l'EHC, l'Hôpital de Lavaux, l'Institution de Lavigny, les HUG, la Maison de Tara, RHNe La Chrysalide, etc. D'autres institutions de soins ou sociales, comme certains EMS et Établissements socio-éducatifs (ESE), bénéficient de l'intervention de bénévoles qui sont encadrés par des associations externes à l'établissement. Ces associations constituent la deuxième catégorie d'organisations romandes qui encadrent les bénévoles en soins palliatifs. Dans cette catégorie, nous retrouvons palliative vaud, les sections cantonales de Caritas, de la Ligue contre le cancer, de la Croix Rouge, ainsi que des associations locales. Ces associations encadrent prioritairement les bénévoles qui interviennent en

EMS, en ESE ou à domicile. Comme dans les structures de soins précitées, on trouve dans ces associations des personnes qui sont spécifiquement dédiées à l'organisation et à l'encadrement du bénévolat.

En plus de l'encadrement des bénévoles, ces associations participent à promouvoir le bénévolat au niveau cantonal, en assurant la formation spécifique pour les bénévoles, comme c'est le cas de palliative vaud, de Caritas Genève ou de Caritas Neuchâtel. Dans chaque canton romand, plusieurs centaines de bénévoles formés interviennent gratuitement auprès des patients et de leurs familles.

On compte par exemple environ 600 bénévoles formés à l'accompagnement dans le canton de Vaud et environ 300 dans le canton de Genève.

Les liens à la page 4 nous renseignent sur les organisations et les associations qui encadrent des bénévoles dans les cantons romands.

2. Quelles missions peuvent être confiées aux bénévoles ?

La principale mission des bénévoles en soins palliatifs est l'accompagnement des patients et de leurs familles par la présence, l'écoute et l'empathie. Cependant, étant donnée la diversité des lieux où interviennent les bénévoles, les formes que le bénévolat peut prendre varient également. Dans certaines organisations, des petits services peuvent être rendus par les bénévoles comme le transport véhiculé des patients à l'extérieur, de l'aide pour les activités socioculturelles et les séances d'animation, des promenades dans le jardin, des jeux, de la lecture, etc. Dans les situations de bénévolat à domicile, les bénévoles peuvent être amenés à participer aux soins de confort comme accompagner les patients pour les repas, leur donner à boire ou les aider à prendre leur médication. Dans les établissements spécialisés en soins palliatifs, les bénévoles peuvent également soutenir les tâches hôtelières. Si l'intervention des bénévoles est complémentaire à celle des professionnels, les bénévoles ne doivent en aucun cas se substituer aux professionnels. Les « actes » de bénévolat sont signifiés dans les conventions de collaboration et dans la charte des bénévoles. Dans cette même convention, il est mentionné le nombre d'heures de bénévolat qui est généralement de quatre par semaine, mais ce nombre ne doit pas dépasser six heures hebdomadaires. De la même manière, la tranche horaire durant laquelle les bénévoles interviennent doit être clarifiée au début de la mission. Par exemple, dans certains lieux, les bénévoles peuvent intervenir la nuit, comme dans certains services hospitaliers ou à domicile.

Veillez plier le long de cette ligne